

BULLETIN MUNICIPAL de St-Martin-du-Vieux-Bellême



N° 24 - Juin 2018

Sommaire

Mot du Maire	page 1
Vie de la commune / Les Finances	pages 2 - 3
Travaux	pages 4 - 5
Fleurissement	page 6
Manifestations de la commune	pages 7 - 8 -
Urbanisme	page 9
Vie des Associations	pages 10 - 11
Informations de la CDC	pages 12 - 13
Économie	page 14
Services utiles, État Civil, Agenda	page 15
Informations pratiques	page 16

La plus prestigieuse course cycliste à Saint Martin
du Vieux Bellême le 13 juillet 2018.



Édito de Serge CAILLY, votre Maire

Le Tour de France, la plus prestigieuse course cycliste et la 3ème plus grande manifestation sportive au Monde traversera pour la première fois de son histoire Saint-Martin-du-Vieux-Bellême le 13 Juillet prochain. Il s'agira de la 7ème étape qui reliera Fougères à Chartres, six jours après le départ de Noirmoutiers le 07 Juillet 2018.

Les « Géants de la Route » rejoindront l'Orne au lieu-dit « Le Pérou » (Chemilli), arriveront au Gué de la Chaîne par la D455, passeront devant l'Hôtel Chappay, traverseront le carrefour de St Martin, remonteront la route de Mamers avant d'atteindre la place du Général Leclerc à Bellême pour prendre ensuite la direction de Chartres, via l'avenue du docteur Boutron.

Les horaires de l'itinéraire sont prévus pour un passage de la caravane à Saint Martin à 13h47 et des coureurs à 15h29 pour une vitesse moyenne estimée à 46 km/h.

Le Comité des Fêtes de Saint-Martin fera, pour cette grande occasion, une nouvelle fois preuve de son dynamisme par la mise en œuvre d'actions permettant de valoriser notre commune. Une buvette sera installée au Nouveau-Monde.

Pour que nous conservions du passage du Tour, le meilleur souvenir possible, il convient aussi que celui-ci s'effectue dans des conditions de sécurité optimales. La sécurité de l'itinéraire sera assurée dans son intégralité par le service d'ordre du Tour avec un jalonnement de personnel de la Gendarmerie et de la Police Nationale. Toutefois, il sera absolument interdit par arrêtés départemental et municipal de stationner sur les voies empruntées par la course et toute circulation devrait être interdite de 11 h à 18 h.

Organisée pour la première fois en 1903 par Henri Desgrange, la Grande Boucle attire chaque année environ 15 millions de spectateurs au bord des routes pour un grand spectacle gratuit et populaire. Cette compétition a consacré tous les plus grands champions. Au palmarès, quatre coureurs se partagent la première place, avec cinq victoires chacun : Jacques Anquetil, Eddy Merckx, Bernard Hinault, Miguel Indurain.

Notre commune a la chance d'avoir parmi ses administrés un ancien coureur amateur de très bon niveau. Jean Ronsin a, en effet, couru dans la catégorie « Indépendant 1ère catégorie » aux côtés de Gérard Saint, Raymond Poulidor, les frères Danguillaume. ...Il se rappelle notamment sa participation à Paris Tours en 1959 ou encore sa victoire au Trophée de Bellême après avoir gravi 22 fois la côte des castors qui, à l'époque, montait « en lacets » par le nouveau monde.

Comme Jean Ronsin, j'invite tous les passionnés à venir nombreux le 13 Juillet prochain pour suivre cet événement exceptionnel que représentera le passage du Tour dans notre commune.

— LA VIE DE LA COMMUNE —

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 19 mars 2018

- Délibération du compte administratif 2017
- Vote du compte de gestion 2017
- Affectation du résultat 2017
- Vote des subventions 2018
- Vote des taux d'imposition 2018
- Vote du budget primitif 2018
- Délibération autorisant la publicité pour la vente du terrain C802 de 1268 m2

Séance du 22 juin 2018

- Délibération pour le chèque de M. de Romanet concernant les travaux de la fontaine aux Moines.
- Délibération pour le contrat de maintenance de l'Éclairage Public
- Délibération de régularisation pour l'attribution de compensation de la fiscalité professionnelle de la CDC des Collines du Perche Normand
- Délibération pour transférer les compétences génie civil d'éclairage public et de télécommunication au Te 61

Séance du 14 mai 2018

- Désignation de 3 délégués et 3 suppléants du conseil municipal en vue de l'élection partielle des Sénateurs

Recensement de la population 2018



Le recensement de la population s'est déroulé du 18 janvier au 17 février ; nous remercions une nouvelle fois les agents recenseurs qui ont accepté cette mission : **Mauricette Puyo et Joël Pilpay.**

Si les résultats précis de ce recensement ne sont pas encore connus, nous savons que nous enregistrons une nouvelle fois une baisse démographique sur notre commune en raison d'une insuffisance de naissances au regard des mouvements de population.

Bâtiment Communal

par D. Blondeau

Les travaux d'électrification du bâtiment communal sont terminés.

Enedis, fournisseur d'électricité vient enfin de mettre en place la ligne électrique souterraine, installer et brancher le compteur.

Notre responsable technique, accompagné de Bernard Rottier ont créé un nouvel espace de travail à l'intérieur des bâtiments.



Remplacement des Candélabres

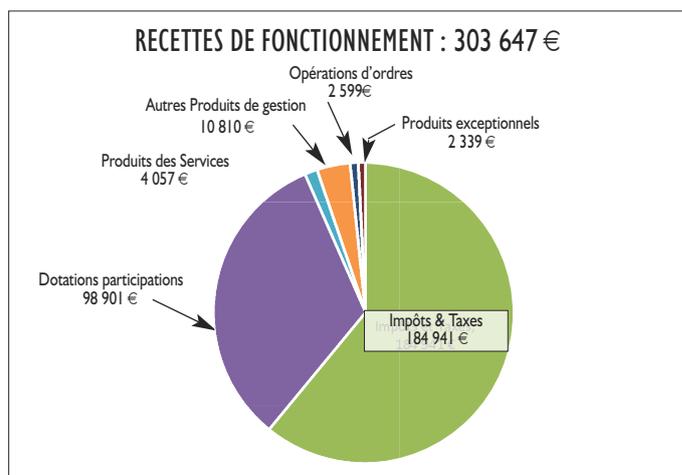
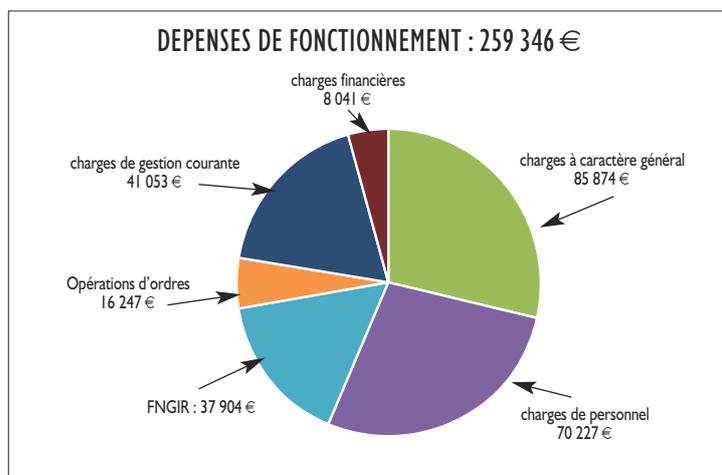
Le jugement a enfin été rendu le 2 Février par le Tribunal Administratif de Caen.

La Société Garczynski est condamnée à réaliser les travaux de reprise des désordres affectant les mâts d'éclairage dans la limite de 24.802 €.

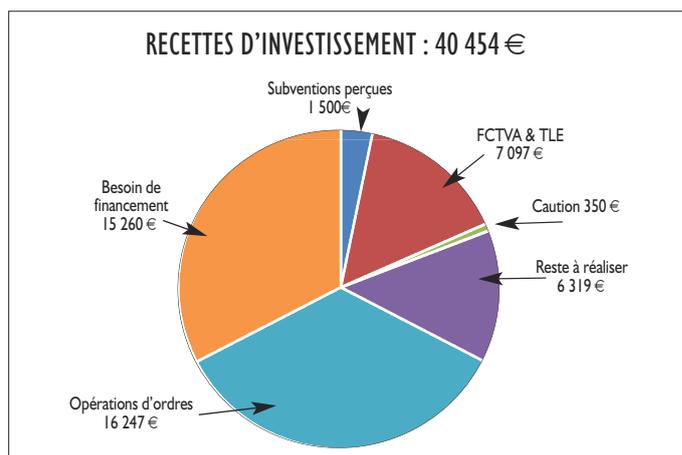
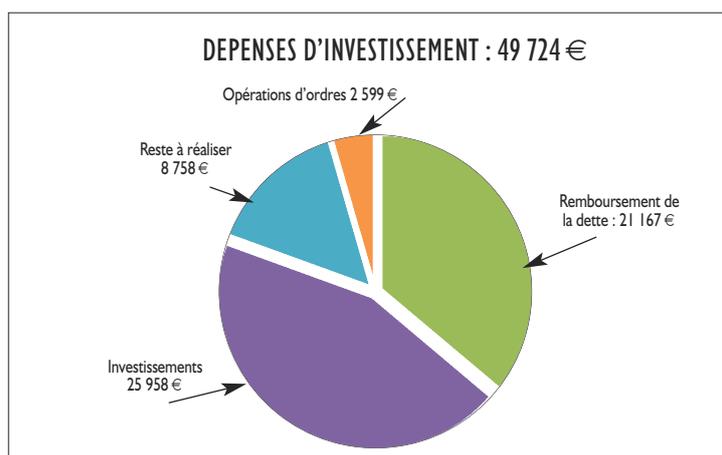
Nous référant au rapport du Commissaire Enquêteur, nous avons convenu de remplacer tous les poteaux en bois de Sèche Terre (8) par des candélabres en acier-ral rouge- avec éclairage LED ainsi que l'un des éclairages de la Viosne.

LES FINANCES

Lors de la séance du 19 mars 2018, le Conseil Municipal de Saint-Martin a adopté le compte administratif 2017 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 44 305,91 € et un résultat cumulé de 254 325,83 € en concordance avec la situation de trésorerie de notre commune. Cette situation est validée par la Trésorerie Générale à travers le compte de gestion.



Investissements 2017 avec les restes à réaliser



Endettement de la commune au 31.12.2017 : 177 191 €

Emprunt 2002 (fin 2022) pour construction Mairie.....	53 446 €
Emprunt 2013 (15 ans) pour enfouissement des Réseaux au lotissement des Tilleuls :	111 666 €
Emprunt 2016 pour matériel de tonte	12 077 €

Budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 a été voté par le Conseil Municipal. Il est, bien entendu, équilibré. Il se compose en deux parties :

- la section de fonctionnement à 291 074 € est composée des dépenses et des recettes qui permettent à la commune d'assurer ses missions au quotidien.
- la section d'investissements à 86 139 € qui nous permet de continuer à mener à bien nos différents programmes de travaux.

LA FISCALITE LOCALE 2016 :

Les taux des impôts directs 2018, votés au budget primitif, restent inchangés. Les bases nous sont notifiées par les services fiscaux.

■ Taxe d'Habitation.....	9,09 %
■ Taxe Foncière (bâti).....	8,65 %
■ Taxe Foncière (non bâti).....	19,29 %
■ CFE (Entreprises).....	10,33 %

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Le Conseil Municipal oriente l'attribution des subventions vers :

- les associations de St Martin (Comité des Fêtes, St Martin Patrimoine, Club des Aînés),
- les enfants de la commune (moins de 16 ans) participant à un voyage scolaire et/ou des activités sportives,
- les associations caritatives installées principalement dans le périmètre de la commune.

Un montant de 3.000 € a été reconduit

— Budget d'Investissements 2018 —

Les travaux déjà réalisés

(par Denis Blondeau)

— Sécurité —

Pour sécuriser les promenades à cheval de l'écurie Thalie installée dans l'ancien centre de la RATP, des panneaux "dangers chevaux" ont été installés sur la voie communale du Gué Dolant et un « cédez le passage » au carrefour de la voie communale de Plaisance et du Gué Dolant.



— Les Tilleuls —



Les branches des tilleuls rue de la gare ont été élaguées par l'entreprise Julien de Rémalard pour améliorer sensiblement la visibilité.



— Ce qui reste à faire —

- travaux d'assainissement dans la rue du Pissot
coût estimé : 6.500 €
- création d'un chemin dans la descente des castors
jusqu'au rond-point du supermarché dans le prolongement
de celui de Bellême
coût estimé hors subventions : 23.000 €
- peinture du portail du fond du cimetière
coût : 1.000 €
- entretien du Calvaire et du Monument aux Morts
- acquisition d'une tondeuse et d'une tronçonneuse
- acquisition d'un réfrigérateur



COMPTEURS LINKY :



Le déploiement de 393 compteurs communicants Linky, en cours dans notre commune, se déroulera jusqu'en début d'année prochaine. Il s'agit de la dernière génération de compteur électrique installé par le distributeur d'électricité.

Il est dit « communicant » car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL).

Le changement de compteur est gratuit. Encadré par la loi, il est obligatoire pour les communes, les particuliers et les professionnels.

Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement, sauf à être soumis à un relevé spécial payant par l'opérateur. Il offre certains avantages : un relevé de consommations sans dérangement, une détection des pannes plus rapide et une possibilité de réguler sa propre consommation.



Notre principal objectif 2018 a été d'améliorer le fleurissement de notre village, tout en maîtrisant les coûts.

Quelques unes de nos réalisations :

Le bourg :

Comme à l'habitude avec des plantes annuelles :
2 nouvelles jardinières ont été installées devant la mairie,
les anciennes permettant désormais de fleurir Les Croisettes.

Chemin du Pissot :

Sur le talus où ont été déracinés les sapins, nous avons planté 100 cotonéasters
(arbuste couvre-sol)

Entrée de bourg coté cimetière :

15 rosiers à tige Emera ont été plantés,
de la terre remise pour semer de la
jachère rustique (plantes annuelles et vivaces).
Malheureusement 10 rosiers ont été volés dans la nuit du 20 au 21 avril.
Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Lotissement des Tilleuls :

4 auges avec arbustes et fleurs ont été également installées.

Carrefour de la Bruyère :

Une allée en dalles et fleurissement avec de la jachère a été aménagée
et la jardinière a été remontée dans le lotissement.

**Toute ces préparations et installations sont réalisées
par Luc, Bernard et moi-même.**





SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME

VENDREDI 15 JUIN 2018

A 20h30 à la **SALLE DES MARIAGES**

FÊTE DE LA MUSIQUE (gratuit)

avec

M. Duval et ses élèves

&

L'ensemble philharmonique
de St Germain de la Coudre



Organisé par le comité des fêtes de Saint Martin du Vieux de Bellême



OYEZ, OYEZ
Braves gens,

En juin
2 dates à
ne pas manquer

Venez nombreux !



DIMANCHE 17 JUIN 2018

SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME



AU TERRAIN DE FOOT

(dès 7h emplacement gratuit)

Barbecue, crêpes + gaufres, glaces et buvette sur place

Musique Fanfare de la Perrière

Tombola salon de jardin à gagner

Ballades à poneys

Structure gonflable

Tir à l'arc

Organisé par le comité des fêtes de Saint Martin du Vieux Bellême

— Manifestations de la commune —



Les vœux du Maire

Le 6 janvier 2018, en présence de

Véronique Louwagie, Députée,
Jean-Claude Lenoir, Président de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche,
Vincent Segouin, Conseiller Départemental et Maire de Bellême,

le maire de Saint Martin, Serge Cailly,
a présenté ses vœux devant ses habitants.

Classement de la commune en ZRR Kézaco ?

La définition de ZRR est « Zone de Revitalisation Rurale ». Notre commune, comme celles de toute la CDC, fait partie des communes qui y sont classées et peut donc en faire bénéficier des avantages.

Afin de favoriser le développement local et les embauches, les entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou libérales qui souhaitent s'implanter dans ces zones peuvent, en effet, bénéficier d'exonérations fiscales en matière d'impôts sur les bénéfices : exonération totale pendant 5 ans, partielle les 3 années suivantes ainsi que de Cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le PLUI sur le territoire du Pays Bellêmois est en vigueur depuis le 15 Février 2018

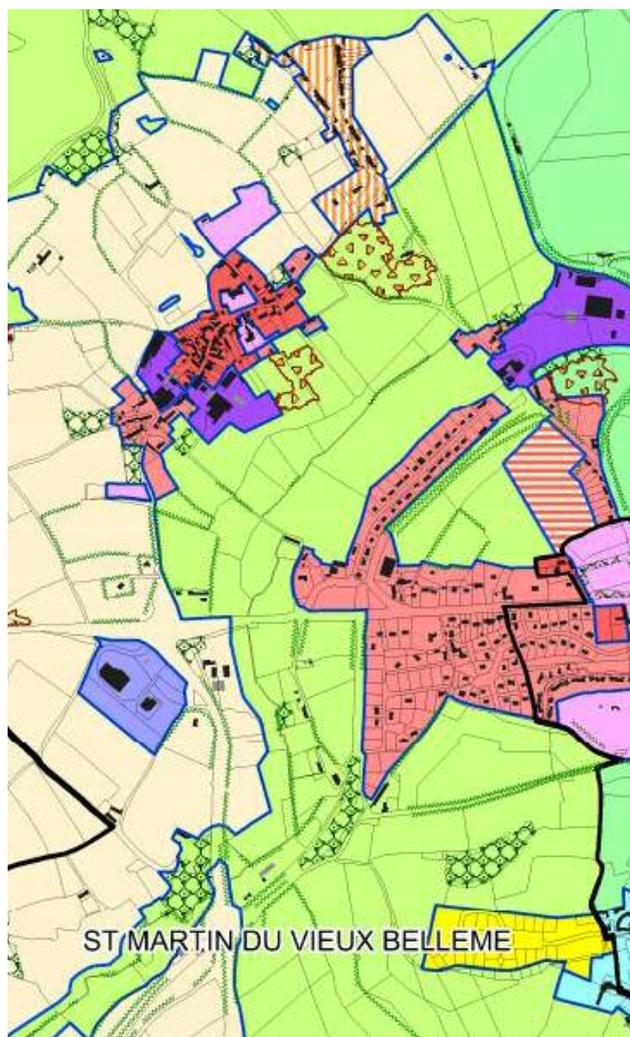
Le Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est le document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes, établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire pour les dix ans à venir. Son élaboration a débuté en 2013 et a suivi plusieurs étapes :

1) Le diagnostic :

Inventaires des zones humides, des « dents creuses », des logements vacants ainsi que situer les sièges des exploitations agricoles.

2) Le PADD (Projet d'aménagement et de Développement Durable) :

Document politique exprimant le projet de la collectivité territoriale locale à moyen et long terme définissant 8 orientations thématiques obligatoires : développement économique et démographique, de consommation foncière, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services, de réseau de communication numérique.



3) Le PLUI : détermination des zonages et réglementation

Vous pouvez trouver sur le site

www.cdcdescollinesduperchenormand.fr

tous les documents nécessaires à votre information :

- Règlement graphique par secteur (cartographie)
- rapport de présentation
- règlement écrit
- rapport du commissaire enquêteur
- rapport complet etc...

— La vie de nos Associations —

Le Comité des Fêtes

(par Claudine Rottier)



LE NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

25 enfants et leurs parents ont répondu présents.

L'animation a consisté à présenter des jeux en bois prêtés par la Maison de Marie et à effectuer des promenades en poney offertes par les écuries de Thalie, que nous remercions vivement.

Jean Marc Legros a eu la gentillesse de venir avec ses 2 ânes permettant ainsi au Père-Noël d'arriver en calèche pour venir distribuer les cadeaux aux enfants. La journée s'est terminée autour d'un goûter dans une ambiance très conviviale.



LA SOIRÉE DANSANTE

Potée Sarthoise a eu un vif succès, beaucoup de gens ont pris rendez-vous pour le 23 Février 2019 à la salle des Fêtes du Gué de la Chaîne.

LOTO DU PRINTEMPS



Loto du 24 Mars a été un grand succès avec plus de 200 personnes.
Mme Maertens Nadine de St Hilaire-sur-Risle a gagné le premier lot, une brouette garnie d'une valeur de 700 €.

RAPPEL DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Nous vous invitons à nous rejoindre très nombreux :

Le vendredi 15 juin à 20h30 à la salle des mariages

- Fête de la musique gratuite animée en première partie par M. Duval et ses élèves et en deuxième partie par l'ensemble philharmonique de St Germain de la Coudre

Le samedi 16 juin :

- Messe par l'abbé Jacques Roger à 18h30 à l'église de Saint-Martin.

Le dimanche 17 juin :

- Fête communale animée par la fanfare de la Perrière, vide-grenier sur le terrain de foot, structure gonflable, manège de poneys, tir à l'arc, tombola, restauration organisée par Mr Hubert, traiteur Igé, et exposition d'Herboristerie. La salle des Associations sera également ouverte à cette occasion, vous pourrez y découvrir des photos anciennes de notre très beau village.

Le vendredi 13 juillet :

- Passage du Tour de France à Saint-Martin, route de Mamers. Le comité tiendra une buvette au Nouveau Monde.



Le dimanche 21 octobre :

- A 14 h le loto, à la Salle des Fêtes au Gué de la Chaîne

— Informations de la CDC —

Présentation des comptes administratifs 2017 et budget 2018 :

La première année d'exercice de la CDC *les Collines du Perche Normand* s'est traduite par un résultat positif de 956.310 € (contre 430 000 € pour les 2 ex CDC en 2017). Ce résultat a permis d'investir 1,3 M€ en voirie, travaux, écoles notamment en investissements numériques et sécuritaires.

Pour 2018, le programme d'investissements est plus important avec un budget principal de 1,4 M€ et surtout des budgets annexes de 3,6 M€ consacrés à la santé (2,1 M€) et à l'économie (1,5 M€) ; Les travaux de création de Planet Mat et de deux ateliers relais débiteront dans la zone de la Croix Verte à Sérigny au début du deuxième semestre.

Le budget principal sera principalement consacré à la voirie (550 000 €), aux écoles (200 000 €), à des travaux au Télécentre suite à la mise en place d'un plan d'action important sur le développement des services numériques.

Services Numériques



Le Télécentre, l'EPN (Espace Public numérique) et la Pépinière d'Entreprises situés sur le parc d'activité du Collège, seront en effet prochainement renforcés par un espace de Co-Working (bureau ouvert en open space de travail et de networking pour les professionnels) et par un Fablab (atelier de fabrication numérique, d'expérimentation technologique et de découvertes de pratiques digitales)



Thomas Debris,

anciennement responsable du Centre de Formation Startech Normandy à Alençon, a pris ses fonctions le 1er février 2018 comme animateur numérique à la CDC.

Dés son arrivée, il s'est attaché à définir et à mettre en place progressivement un ensemble de services numériques à destination des particuliers, des étudiants et des professionnels.

Tous ces espaces de travail formeront ainsi ce que l'on appelle aujourd'hui un « Tiers Lieu », lieu d'échanges, de dialogues, d'inspiration collective au service des télétravailleurs.

La cani-rando, une nouvelle activité en forêt de Saint- Martin

Le Conseil Communautaire a validé une nouvelle activité présentée par la Maison du Tourisme destinée à tester la cani-rando en forêt du Perche ; une randonnée pédestre récréative au rythme d'une marche accompagnée d'un chien auquel on est relié par une ceinture spécifique et une ligne de traction amortie.

La première sortie de 10 kms a eu lieu le 21 avril au départ de Saint-Martin (terrain de foot).



Les 12 promeneurs ont pu découvrir notre église prieurale, le hameau du Carrouges, la forêt et le camp celte des Bruyères.

De nouvelles sorties sont prévues, se renseigner à l'Office du Tourisme



CARREFOUR-MARKET



Depuis le 1er février, de nouveaux gérants, Vincent et Florence Lefèvre, ont repris en franchise le magasin Carrefour Market de Saint-Martin.

Florence et Vincent viennent de Nantes où ils travaillaient déjà en franchise pour Carrefour, mais ils sont originaires de la Sarthe.

« C'est un peu pour nous un retour aux sources, et nous comptons bien rester ici, d'ailleurs nous faisons construire et nos enfants sont scolarisés à Bellême. C'est un vrai projet de vie pour nous, car depuis dix ans, nous avons déménagé neuf fois, il est temps de se poser. »



Vincent et Florence

14 ans d'expérience pour l'un et 17 ans pour l'autre, Vincent et Florence connaissent bien le métier. Dans le magasin, ils souhaitent mettre l'accent sur les produits locaux, comme la viande actuellement proposée qui vient d'Igé, et créer un univers bio bien identifié. Mais aussi revoir la présentation du rayon vin, pour l'aérer et classer les bouteilles par région d'origine.

Deux nouveaux managers, bien connus de Vincent, sont aussi venus renforcer l'équipe, l'un travaille à l'épicerie, les liquides et la parfumerie, et l'autre aux produits frais.



Venez nombreux au magasin Carrefour pour permettre à Florence et Vincent de réussir dans leur projet.

ARTISAN SUR ST MARTIN

Arrivé dans notre commune en mars 2016 Monsieur Eric Olivier exerce le métier de peinture intérieure, extérieure, revêtements sols et murs décoration et vitrerie.

Il travaille dans un rayon de trente kilomètres
Il est intervenu pour la Mairie à plusieurs reprises, à notre plus grande satisfaction.



Monsieur Eric Olivier “ Le Nouveau Monde “ 61130 ST Martin du Vieux Bellême
TEL : 02-33-73-74-55 – PORT : 06-37-24-66-14 – eric.olivier63@orange.fr

SERVICES UTILES



Eau : SIAEP

(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Rue des Cytises – 61130 Bellême

T. 02 33 83 07 93 – mail : siaep.perche.sud@orange.fr

Président : M. Pierre MENAGER - 06.08.43.56.69,

Vices Présidents : M. Michel BERNARD (Mairie de Suré),

M. Michel HEROUIN (Mairie Belforêt en Perche),

M. Arnaud LOISEAU (Mairie Bellou le Trichard)

Fontainiers : M. Sébastien LARHER 06.76.26.03.45,

M. Frédéric AGOGUÉ 07.89.71.56.81,

M. Mickaël MAUGUIN 06.76.26.38.96,

M. Gérard GUILLEMIN (Bellou le Trichard) 06.42.11.24.04



Electricité : Te61 (Territoire Energie)

5 rue Valazé – 61 000 Alençon

T. 02.33.32.83.13

mail : energie61@te61.fr

Site : www.te61.fr

Président M. Philippe AUVRAY

Vice-Présidente Mme Amale EL KHALEDI T.
07.81.60.70.33

Numéro dépannage EDF : 09.726.750.061



Déchets : SMIRTOM

(Syndicat Mixte Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères°)

8 rue du Tribunal – 61400 Mortagne au Perche – T. 02.33.25.55.87

Email : eco.tri@wanadoo.fr Site : www.sirtompercheornais.com

Président : Guy Vernay

Vice Président : Didier Fiocca

Directeur : Pascal Prevel

L'ÉTAT CIVIL

Décès

PUYO Jacques 8 décembre 2017

BROC Daniel 24 décembre 2017

FRÉTARD Henri 19 mai 2018

Naissance



PERRUT Marie 21 mai 2018



L'AGENDA

15 juin 2018

Fête de la musique à 20h30 à la salle des mariages

16 juin 2018 :

Messe par l'abbé Jacques Roger à 18h30 à l'église de Saint-Martin

17 juin 2018 :

Fête communale et vide grenier au stade de foot et de nombreuses animations
Inauguration de l'arbre de naissance à 11h30

29 juin 2018 :

Remise de prix pour les enfants passant en 6ème à 18h

13 juillet 2018 :

Passage du Tour de France route de Mamers

21 octobre 2018 :

Loto du Comité des Fêtes à 14h à la Salle du Gué de la Chainé

11 novembre 2018 :

Cérémonie suivie par le repas des Anciens





- Informations pratiques -



Location de la salle

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 130 €	1 journée 170 €
2 journées 200 €	2 journées 260 €

et 60 € par journée supplémentaire

Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf les dimanches et jours fériés.

➤ à Colonard

La déchetterie de Colonard est ouverte tous les jours du lundi au samedi de 9h à 12h & de 14h à 18h sauf les dimanches et jours fériés.

Cimetière

- Concession :
Terrain, Colombarium, cavurne
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune
50 € pour les habitants hors commune



Comment nous contacter ?

Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & 14 h 00 à 18 h 00
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.



Pour mémoire,

un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués

du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h,
les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30,
les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Nous vous demandons de respecter ces horaires.



Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.